

PRALOGNAN-DOMAINES DE MONTAGNE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 140 avenue de Chasseforêt – Bâtiment B - 73710 Pralognan-la-Vanoise
989 823 653 R.C.S. Chambéry

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois mars, au siège social,

La société Compagnie des Alpes-Domains Skiables (CDA-DS), Société par actions simplifiée au capital de 298 531 100 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 477 855 787, représentée par Monsieur David Ponson, Directeur général,

Associé unique de la société Pralognan - Domaines de Montagne, ci-après la « Société »

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Non renouvellement du mandat d'Antoine Pirio, Directeur général (**Première décision**) ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales (**Deuxième décision**).

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, ayant rappelé que le mandat d'Antoine Pirio en sa qualité de Directeur général de la Société a expiré depuis le 28 février 2026 minuit, décide de ne pas renouveler son mandat.

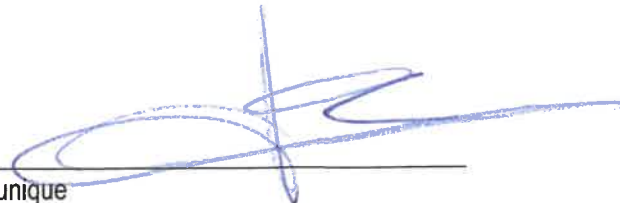
Cette décision est ADOPTÉE par l'Associé unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs à LEGAL2DIGITAL – 3 rue de Pondichéry – 75015 Paris à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Chambéry et, en conséquence, de déposer toutes déclarations, pièces et justifications quelconques, en retirer tous récépissés, régler tous frais et droits à ce sujet, en retirer quittance.

Cette décision est ADOPTÉE par l'Associé unique.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.


Associé unique
Pour la **Compagnie des Alpes-Domains Skiables**
Monsieur David Ponson
Directeur général